

CAPES de créole, concours 2007

Rapport du jury

Epreuves d'admissibilité

Dissertation en créole :

I-O : Préambule

L'épreuve de Dissertation en créole est une épreuve difficile qui demande la mobilisation de nombreuses compétences et qui, de ce fait, nécessite une préparation rigoureuse et continue. Le présent rapport a pour objet de rappeler les attentes du Jury et de donner des conseils aux candidats concernant aussi bien les savoirs savants que les savoir-faire.

I-1 : Définition de l'épreuve

La dissertation littéraire en en créole a pour but de vérifier la capacité d'un candidat à s'affronter à un corpus défini (ici les contes créoles) et à réfléchir à l'articulation de ce corpus à un thème (ici le surnaturel).

Il ne s'agit nullement de réciter un cours sur le surnaturel dans les contes créoles ni de proposer une réflexion théorique sur les contes ou sur le surnaturel. Le CAPES créole, faut-il le rappeler, n'est ni une soutenance de mémoire ni une soutenance de thèse.

Il s'agit de montrer, pour le candidat, combien le surnaturel construit, informe le conte créole.

La dissertation relevant de l'écrit, elle mobilise un certain nombre de compétences. La dissertation littéraire en langue créole obéit aux lois générales régissant la dissertation littéraire en langue française. Il est bon que le candidat aille se renseigner sur les attentes de cet exercice, ne serait-ce en lisant les rapports du jury du CAPES de Lettres Modernes ou en se référant aux pages du rapport du Jury du CAPES Créole qui en parlent. Cependant, sa spécificité est qu'elle s'appuie sur un corpus plus restreint et défini. En outre, elle s'écrit en langue créole, ce qui suppose un travail spécifique autour de l'argumentation en créole. Le Jury est certes conscient des difficultés engendrées par cet exercice mais attend du candidat qu'il sache manier les outils de l'argumentation. Le Jury s'attend aussi à ce que le candidat sache maîtriser le mieux possible, sinon parfaitement, la langue qu'il utilise, dans une graphie certes laissée à la discrétion du candidat mais cohérente, en utilisant le registre de langue le plus élevé.

I-2 : Règles

La dissertation, exercice fortement codé, qui s'appuie sur un sujet, suppose la mise en place d'un certain nombre de procédés :

1- la problématisation du sujet.

Le candidat doit prendre conscience que le sujet n'est pas transparent et que seule une lecture attentive, rigoureuse et rigoureusement menée peut l'amener à en découvrir les subtilités. Pour ce faire, la discussion des termes essentiels (définition, sens possibles, relations à l'intérieur du sujet, etc.), étape indispensable dans la préparation de la dissertation, va l'amener à s'interroger sur les problèmes que pose le sujet (problématisation) et à poser un problème (problématique) qui servira de fil conducteur à la réflexion.

2- le plan.

Il doit être rigoureux, cohérent, progressif et bien sûr argumentatif. Le nombre de parties d'un plan ne préjuge pas de la qualité de la dissertation. Mieux vaut deux parties qui répondent aux critères sus-cités que trois qui sont forcées, superficielles, mal construites et déséquilibrées.

3- l'introduction.

Passage rhétorique incontournable, l'introduction relève aussi de la *captatio benevolentiae*, c'est-à-dire que c'est par là que le candidat arrivera à attirer l'attention du Jury. Cette entrée en matière n'est pas à négliger et elle est, elle aussi, codifiée :

- un paragraphe de départ qui introduit au sujet
- la reprise intégrale du sujet ou de certaines parties essentielles
- la discussion du sujet
- l'annonce du problème
- l'annonce du plan

La question de la longueur est souvent posée : il serait dommageable que dans une dissertation de huit pages la conclusion n'en comporte qu'une demie.

4- la conclusion.

Passage terminal incontournable, la conclusion obéit elle aussi à des règles précises :

- un bilan commenté de la réflexion
- une ouverture de la question posée en introduction

La conclusion, partie souvent négligée par les candidats (par manque de temps !), fait partie intégrante de la dissertation et ne peut être « expédiée » en un paragraphe. Il s'agit de mettre un terme, et non un point final, à une réflexion et de relancer la-dite réflexion. Donc, une dissertation de huit pages ne peut se contenter d'une conclusion d'une demie page.

5- le corps de la dissertation.

Un certain nombre de règles méritent d'être rappelées ici. La dissertation relevant de l'argumentation, les règles relatives à l'argumentation s'appliquent de plein droit. Cela posé, il est bon d'insister sur le fait qu'une dissertation doit être lisible et qu'une bonne dissertation suppose une mise en paragraphes cohérente et pertinente. De plus l'insertion des citations, qu'elles relèvent du corpus des contes ou des références critiques, obéit à des règles que tout candidat au CAPES se doit de connaître et d'appliquer.

La dissertation littéraire, par ailleurs, n'est pas un catalogue de savoirs mais une mise en scène de savoirs. Il ne s'agit donc pas d'abuser de citations mais d'utiliser de façon pertinente des citations qui viennent « éclairer, exemplifier ou réorienter les propos. De plus, dans une dissertation littéraire, il est préférable d'avoir plus de citations extraites des contes que de citations extraites d'ouvrages critiques. De même, le Jury s'attend à ce que le candidat puise dans plusieurs contes plutôt que dans un ou deux : le candidat doit être à même de circuler dans le corpus des contes créoles.

I-3 : Erreurs récurrentes

1- L'erreur la plus fréquente que l'on a rencontré consiste en l'absence d'une véritable problématisation du sujet. Le sujet proposé invitait les candidats à réfléchir sur trois éléments qu'il s'agissait de mettre en relation

Élément n°1 : Le conte est une parole ancienne et vivante. Il fallait comprendre le terme « parole » comme ce qui se prononce, c'est-à-dire la manière de proférer le conte avec les règles d'énonciation précises et connues : formules d'introduction, formules de relance,

jeux de mots, devinettes, etc. Il fallait surtout lire « parole » au sens de « récit ». Un récit ancien qui fait référence aux contes traditionnels, un récit vivant, à savoir les contes modernes, parlés ou écrits et des jeux intertextuels entre ces deux récits. Récit vivant, à savoir que le conte s'inscrit pleinement dans son époque.

Elément n°2 : Le conte créole s'inscrit dans un espace surnaturel. Au-delà des catégories littéraires du surnaturel (récits merveilleux, récits terrifiants), mais sans pour autant négliger cet aspect du problème, il fallait réfléchir sur la prise en compte du surnaturel dans les contes et en quoi le surnaturel informait l'écriture des contes. (On entend par surnaturel les croyances, le fonds légendaire, la question de la circulation entre le monde des vivants et celui des morts, les pratiques dites magico-religieuses, etc.)

Elément n°3 : Ces deux éléments sont subordonnés à la question de la créolisation dans et des contes, c'est-à-dire qu'est-ce qui fait qu'un conte est créole ?

2- La deuxième grande erreur est le manque de rigueur dans la construction de la dissertation qui le plus souvent procède par juxtapositions des propos plutôt que par articulation forte. La question qui est posée ici est celle de l'argumentation en créole écrit et de l'appareillage de cette argumentation, étant entendu qu'historiquement le créole ne s'est pas construit sur l'écrit mais sur l'oral et encore moins sur l'écrit argumentatif. Il n'en reste pas moins vrai que le candidat doit s'efforcer de trouver les outils adéquats à ce type d'exercice.

3- Le Jury a aussi noté la pauvreté relative des références au corpus (surtout chez les candidats de la zone atlantique) et, concernant les candidats de la Réunion, une trop forte présence des références critiques au détriment, parfois, des références aux contes. De plus, à l'exception des candidats réunionnais, la dimension comparative est absente. Or, le CAPES Créole suppose que les candidats sortent de leur aire géographique, culturelle et linguistique et fassent dialoguer les créoles entre eux. La méconnaissance des contes issus d'aires culturo-géographico-linguistiques différentes est préjudiciable aux candidats.

4- Les conclusions ont été le plus souvent très pauvres, « bâclées ».

1-4 : Réussites et attentes

1- Réussites

Le Jury a noté avec satisfaction les progrès réalisés par les candidats dans la maîtrise de la langue créole écrite. La meilleure copie, notée 17/20 a été remarquable par deux critères notamment :

- le critère de la langue, parfaitement maîtrisée
- le critère des références et du dialogue des cultures

Quant aux copies les plus basses, elles ont été sanctionnées généralement à cause d'une langue trop fautive et d'une maîtrise imparfaite des critères de l'exercice. Il va sans dire que les copies faisant preuve d'une volonté de comparaison entre les contes issus de lieux différents ont été valorisées. Une seule copie a été notée 00/20 car elle était écrite en français, ce qui est formellement interdit.

2- Attentes

La première attente du Jury est que les candidats maîtrisent le corpus des contes créoles de leur aire et qu'ils connaissent quelques contes des autres aires pour pouvoir les comparer. Le

candidat au CAPES Créole doit aussi avoir des références critiques qui lui permettent de soutenir et d'élargir sa vision des contes créoles et plus généralement de la littérature créole. Il ne doit pas, en outre, se contenter d'une seule école de pensée qui consiste à assimiler, par exemple, le diable des contes au Béké ou au maître. Des réflexions d'ordre historique, sociologique, anthropologique, civilisationnel sont les bienvenues à condition de ne pas en abuser et qu'elles soient pertinentes. La dissertation, rappelons-le, n'est pas le lieu où se donnent à lire des savoirs appris par cœur et non passés au crible de la réflexion. Bien entendu, et nous ne saurions trop insister, **la dimension comparative est, dans ce type de CAPES, absolument nécessaire.**

Faut-il le rappeler, le Jury s'attend à ce que le candidat fasse une **dissertation littéraire en créole.**

I-5 : Quelques conseils pour terminer

Le CAPES est un concours, une compétition où ne sont retenus que les meilleurs. Entendons-nous bien : ceux qui ont été les meilleurs le jour des épreuves. Le Jury ne préjuge pas, et n'a pas les moyens de le faire, des capacités réelles des candidats. Il faut donc que les candidats en prennent conscience et s'en imprègnent.

Comme pour toute compétition, il faut se préparer au niveau intellectuel, physique et mental. Dans la préparation, il faut aussi s'aménager régulièrement et souvent des moments de rédaction en temps limité. Rappelons ici que l'épreuve de dissertation dure quatre heures et qu'il vaut mieux que la seule dissertation en temps limité réalisée par le candidat ne soit pas celle du concours.

Le travail en temps limité n'impose pas que l'on dispose de quatre heures à chaque fois. On peut, et c'est souhaitable, fractionner sa préparation et se donner une limite de temps pour chaque partie de l'exercice, l'important étant de prendre l'habitude de réfléchir et de rédiger en temps limité.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans souhaiter une bonne préparation et BON COURAGE aux candidats.

Français :

Dans le cadre de ce rapport, le jury ne proposera pas de pistes de correction pour la dissertation : les futurs candidats sont invités à consulter le rapport du CAPES de Lettres Modernes : www.education.gouv.fr. Il s'agit ici d'insister sur les critères fondamentaux d'une composition ou dissertation française de bonne qualité.

Nous rappelons au préalable qu'une dissertation littéraire est avant tout une démonstration : sur un sujet donné, le candidat doit présenter une réflexion articulée de façon cohérente sur des arguments pertinents et consistants, et orientée par un point de vue, une position, dont la conclusion constitue une expression. Le domaine de cette démonstration, la littérature, comprend tout ce qui est relatif aux genres (roman, théâtre, poésie, critique) et à leur esthétique, aux problématiques de l'écriture, de l'histoire littéraire.

Les défauts récurrents

DES DEFAUTS DE METHODE DANS LA CONDUITE DU DEVELOPPEMENT

Ces défauts sont certes liés pour la plupart à une compréhension superficielle du sujet : les candidats qui ont mal compris le sujet ont des difficultés à le problématiser, c'est-à-dire à en dégager les enjeux, et ont des difficultés à concevoir un plan de réflexion.

Mais en deçà de cette limite, on trouve des copies qui n'introduisent pas le sujet, ni ne le problématisent, ni n'énoncent de plan. Sans ce cadrage essentiel à toute dissertation, le texte produit prend alors souvent la forme d'un catalogue d'œuvres lues dont le candidat veut absolument parler quel que soit leur degré d'intimité avec le sujet.

Il est donc important de consacrer suffisamment de temps à l'analyse du sujet proposé pour en saisir la spécificité et pour éviter de le réduire à une problématique trop générale.

La dissertation ou composition repose sur une technique d'écriture qui s'apprend et pour laquelle il faut s'exercer.

UN TROP PLEIN DE CONNAISSANCES ET UN DEFAUT DE (LIGNE DE) REFLEXION

C'est une autre façon de parler de la copie-catalogue, évoquée précédemment et relevant d'un défaut de méthode, mais ce type de copie peut relever aussi d'une générosité, presque panique, dans l'usage de références littéraires qui finissent par étouffer la ligne de réflexion et rendre confus et touffu le texte produit. Voire, il arrive que ces références *généreuses* sortent du champ proprement littéraire : en quoi, par exemple, les références au *Da Vinci Code* ou à *Spirou* pouvaient-elles concerner un sujet sur la et le critique littéraire ?

L'essentiel est bien de tenir une ligne de démonstration par rapport au sujet et de sélectionner les illustrations littéraires les plus pertinentes, les plus convaincantes pour que cette ligne se trace avec le plus d'efficacité rhétorique possible.

DES DEFAUTS D'EXPRESSION

Des copies présentent bien des insuffisances dans la maîtrise de la langue française : syntaxe déficiente, vocabulaire sommaire, impropre, orthographe mal contrôlée, sans parler de la mauvaise qualité de la graphie et des défauts de mise en page, comme par exemple l'absence de paragraphes, au sein d'une même partie, pour marquer les étapes de la démonstration ou trop de micro paragraphes qui suffisent à faire éclater la cohérence du propos (on ne va pas à la ligne à tout bout de phrase).

Rappelons que le CAPES Créole est un CAPES bivalent : les lauréats du concours sont appelés à enseigner la littérature et la langue françaises.

Les attentes et conseils du jury

UNE MAITRISE SUFFISANTE DE LA TECHNIQUE DE LA DISSERTATION

Les règles de rédaction d'une composition ou dissertation convenable, enseignées dès le lycée, doivent être connues des candidats. Rappelons-les : elles relèvent d'un rituel rédactionnel auquel les candidats doivent s'exercer le plus fréquemment possible.

→ **L'introduction** doit présenter, énoncer le sujet, formuler une problématique pertinente, liée aux enjeux qui sous-tendent l'énoncé même du sujet, et sont souvent inscrits dans les présupposés du sujet, et annoncer un plan.

→ **Le développement** doit être planifié et son plan doit correspondre à celui qui est annoncé à la fin de l'introduction. Au minimum, on attend deux parties au développement et au maximum trois. Ce qui compte, c'est que ces parties s'inscrivent dans une ligne de démonstration clairement annoncée, énoncée dès l'introduction et reprise à l'initiale de chaque partie. La mise en page, *la mise en paragraphes* de chaque partie constitue le balisage de base de la démonstration, nécessaire pour que la lecture soit confortable (et attentive).

Entre deux parties on attend normalement une transition, micro-séquence qui répond à la règle de cohérence dite de « continuité thématique ».

Le développement doit être illustré d'exemples littéraires pertinents par rapport au sujet, agrémentés le cas échéant de citations, mais à condition qu'elles soient attribuées à leur auteur et correctement intégrées linguistiquement *via* les verbes introducteurs et sémantiquement *via* l'argumentation de la démonstration en cours, c'est-à-dire de la dissertation.

Le sujet ne doit jamais être perdu de vue et tout le développement vise à en traiter tous les aspects.

→ **La conclusion** est l'expression synthétique de la réponse envisagée à la problématique proposée dans l'introduction. Rien de définitif dans le propos qui peut suggérer une ouverture sur au moins une autre perspective de réflexion.

UNE MAITRISE DU CODE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Savoir construire une phrase simple, une phrase complexe, savoir en maîtriser la ponctuation, utiliser un vocabulaire précis et les mots du métalangage de base est nécessaire à qui entend aussi enseigner le français.

UNE CULTURE LITTÉRAIRE « CLASSIQUE » BIEN COMPRISE

« Classique » est la culture enseignée dans les classes. Les candidats auront avantage à fréquenter les anthologies de la littérature française, de celles qui font aussi la matière de séries de manuels scolaires. Il ne s'agit pas de connaître l'œuvre marginale qui marque tel écart esthétique, mais bien ce « courant » d'œuvres qui a fini par faire partie du panthéon littéraire consacré, en tout cas considéré par l'école. De toute façon, c'est par rapport à ces œuvres du panthéon littéraire que peut se définir l'originalité de telle ou telle œuvre : la marge ne se définit que par rapport à la norme, qui, à un moment donné de l'histoire du champ littéraire, a été dans la marge, celle de la « modernité ». Tout se tient.

Il s'agit donc pour les candidats de se forger la culture idéalement attendue ne serait-ce que d'un lycéen bien formé. Il s'agit alors de comprendre ce que signifie tel mouvement esthétique par rapport à tel autre (pourquoi le réalisme surgit-il en face du romantisme ? pourquoi le surréalisme émerge-t-il après la première guerre mondiale ?).

La culture littéraire se nourrit moins de citations que de la compréhension historique (et philosophique) des mouvements esthétiques. Cela dit, connaître et retenir quelques citations éclairantes (sur tel mouvement, tel auteur) ne peut pas nuire à la consistance d'une copie de concours.

De façon générale, les références aux œuvres littéraires doivent être précises, et leur analyse développée de façon à mettre en valeur leur lien avec le sujet traité.

Épreuves d'admissibilité

Créole

L'épreuve orale de civilisation.

Sur les 12 candidats auditionnés durant cette session, 7 ont eu à analyser et à commenter un sujet de civilisation.

Notes obtenues : 3, 9, 11, 12, 12, 13, 16

Moyenne : 10, 85

Si l'on exclue de cette moyenne la note du candidat de l'enseignement privé (3), cette moyenne est de 12, 16.

Considérations générales pour l'épreuve orale de civilisation

L'épreuve de civilisation a pour objectif de mesurer la capacité du candidat à enseigner la culture créole de la zone géographique dont il est originaire, mais elle a également pour but de mesurer sa capacité à réfléchir sur sa propre culture, à la comparer aux cultures présentes dans les autres aires créoles.

Lors de l'épreuve orale de civilisation, le candidat pourra s'appuyer sur sa propre expérience culturelle. Cependant, l'expérience du vécu individuel est insuffisante.

Il est attendu du candidat :

- qu'il montre sa capacité de réflexion sur sa propre culture ;
- qu'il soit en mesure de problématiser un sujet de civilisation tiré de sa culture d'origine ;
- qu'il développe une argumentation construite et ordonnée, fondée non, sur sa seule expérience, mais sur des catégories tant populaires que scientifiques ou savantes ;
- que l'argumentation proposée mette en évidence ses compétences en terme d'analyse et de mise à distance par rapport à un sujet ou à un problème culturel donné.

A cette fin, le candidat doit, et ces points sont présents dans les rapports de jury de CAPES de Créole depuis 2003 :

- maîtriser les différentes théories liées à la créolité et aux phénomènes de créolisation. Il doit être capable d'explicitier et d'analyser les notions et concepts anthropologiques, historiques, linguistiques et littéraires permettant d'identifier, de nommer, de catégoriser, de différencier des faits culturels donnés, de les caractériser afin de les décrire et d'être en mesure de transmettre ce savoir.
- être en mesure de définir, d'explicitier, d'argumenter. Le candidat doit donc connaître et/ou maîtriser les divers outils conceptuels et méthodologiques qu'il utilise. Il doit être en mesure de répondre à toute question du jury concernant les concepts abordés lors de sa présentation et il peut donc être judicieux de définir, au préalable, chaque concept utilisé.
- être en mesure de faire état d'une solide culture générale liée aux sociétés créoles dans leur ensemble. Il doit donc être capable de comparer un fait culturel présent dans son aire géographique de référence avec un fait culturel équivalent présent dans une autre aire géographique. Cette capacité à la comparaison concerne en priorité les aires créoles et les

comparaisons intra ou inter zones géographiques mais le jury appréciera que le candidat soit capable d'aller au-delà des sociétés créoles et de faire état d'une culture anthropologique plus générale.

Conseils pratiques pour l'épreuve orale de civilisation

- Lors de son temps de préparation, il est conseillé au candidat de préparer un plan (ce qui correspond à la manière dont il aura à travailler quotidiennement lorsqu'il sera enseignant). Cependant, il lui est rappelé qu'il s'agit d'une épreuve orale qui doit montrer sa capacité à s'exprimer verbalement, dans sa langue, sur un sujet culturel donné. Il est donc préférable que le candidat ne se limite pas à lire un texte préparé et rédigé.
- Du point de vue de son comportement, il est conseillé au candidat d'éviter de concentrer ses regards sur le, ou les membres du jury originaires de la même zone géographique que lui.
- Face à des documents multiples, il est conseillé au candidat de les numéroter, de les catégoriser, de les décrire aussi minutieusement que possible (ex : s'il s'agit de photographies, que montrent-elles, ou, autre exemple plus précis, s'il s'agit du contenu photographié d'amulettes, que contiennent-elles, à quoi servent-elles, comment les porte-t-on ?). S'il s'agit de plusieurs petits textes, d'en faire le résumé ou une rapide synthèse. Le jury appréciera les initiatives prises par le candidat (par exemple choisir de traduire en créole un court texte présenté en français).
- Face à un texte unique, commencer par présenter le texte, l'auteur, éventuellement son domaine de recherche, si possible l'ouvrage dont le texte est extrait, la problématique d'ensemble de l'ouvrage (si elle est connue du candidat). Dans un second temps, résumer le texte, les thèses qui y sont présentes. Découper, éventuellement le texte en plusieurs parties.
- La manière dont le candidat présente sa problématique est importante. Il veillera à respecter le plan annoncé, à ne pas partir dans des considérations trop éloignées du sujet à traiter.
- Le sujet doit être abordé de manière à permettre, dans la discussion qui va s'engager avec le jury, un va-et-vient entre les connaissances personnelles, le vécu du candidat et ses connaissances théoriques. Il ne s'agit en aucun cas de réciter un cours appris (« les rites de passages », « le rituel des *sévé mayé* dans le cas de La Réunion ») ou de faire plaisir à un membre du jury en citant ses travaux.

L'épreuve de grammaire

Les candidats ont tout intérêt à lire au moins une partie du texte qui a été soumis à leur analyse. S'il s'agit d'un extrait pris dans un texte qui est long, il est conseillé de lire l'extrait en question (de façon vivante).

Quelques candidats se sont présentés à l'épreuve de grammaire sans leurs notes. Ce n'est pas une bonne idée : le jury apprécie que le candidat n'ait pas à rechercher en mémoire, au prix de silences parfois très longs, les informations qu'il souhaite transmettre.

S'il est conseillé de définir, de la façon la plus précise possible, tous les termes techniques employés dans les consignes (« type de phrase », « phrase injonctive », « phrase simple », « phrase verbale », « syntagme nominal », « groupe verbal », « proposition », « nature », « fonction », etc.), en revanche l'abus de vocabulaire grammatical devra absolument être évité. Il faut être conscient que l'emploi mal contrôlé du métalangage ne peut en aucun cas masquer les lacunes réelles. Un tel palliatif ne peut que donner de la prestation du candidat une image désastreuse. Il faut absolument viser l'emploi maîtrisé de quelques termes spécialisés.

Placé devant une consigne du type « Faire tout commentaire possible concernant chacune des deux phrases », le candidat aura soin au cours de sa préparation de bien repérer tout ce qu'il est effectivement possible de dire et, au cours de sa présentation, d'aller du général au particulier.

Les capacités à observer, à raisonner sont hautement appréciées et, plus généralement, une présentation claire et cohérente des phénomènes étudiés. Elle est en effet indispensable pour, avoir plus tard, devant des élèves de créole, une démarche didactique appropriée.

Epreuve sur dossier

Définition de l'épreuve

Le texte officiel (B.O. du 15 mars 2001) indique que l'épreuve, « en langue française, comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur des documents proposés par le jury. »

Les documents

Ils présentent une unité thématique

Ils sont en créole et/ou en français, mais sur l'ensemble du dossier au moins un passage est en créole.

Ils peuvent être de plusieurs types :

- un extrait d'œuvre littéraire, que ce soit du récit (conte, nouvelle, roman), de la poésie ou du théâtre ;
- un texte documentaire qui traite du thème donné : document historique, article de presse, tableau statistique...
- un document iconographique : dessin, dessin humoristique, tableau....

Le libellé du sujet

Il est le même pour tous les sujets :

« Vous ferez une analyse de ces documents en vous demandant quelle exploitation pédagogique vous pourriez en proposer pour une classe dont vous déterminerez le niveau ».

Le déroulement de l'épreuve

La durée de la préparation est fixée à deux heures.

L'épreuve elle-même se déroule en deux temps : un exposé du candidat, qui ne doit pas excéder vingt minutes ; un entretien de vingt-cinq minutes au maximum.

Remarque sur le traitement des documents

Cette année, un candidat s'est révélé ne pas avoir compris le sens de l'épreuve. Il a utilisé le dossier comme support pour un développement sur le thème proposé par le dossier (l'évolution de l'enseignement au collège). De ce fait, l'enjeu de l'épreuve, celui de l'utilisation pédagogique des documents, était oublié.

Il convient par ailleurs de souligner que le jury attend une étude des documents qui ne les considère pas comme des représentations innocentes du réel. Un professeur de LCR doit pouvoir faire découvrir à ses élèves que la culture créole est aussi faite d'un discours sur la culture créole. Ainsi, un candidat qui n'a pas relevé la nature d'un document extrait d'un guide touristique, a oublié une part importante du dossier proposé. Tel autre candidat a semblé découvrir, aux questions du jury, que l'un des textes proposés était composé d'une série de métaphores qui ne décrivaient pas scientifiquement les crabes, mais en proposaient une vision poétique, nécessairement et volontairement déformée. L'intérêt du texte résidait dans cette transformation riche d'images plus ou moins originales, et d'indications sur l'auteur et sur la société

Evaluation de l'épreuve

1) Critères d'évaluation

Le bulletin officiel précise les critères d'évaluation :

« Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au collège et au lycée ;
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement et plus particulièrement de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré »

Dans ce rapport seront apportées des précisions concernant les critères d'évaluation.

2) Résultats de la session 2007

Sur les 12 admissibles, la répartition des notes a été la suivante :

note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nb. cand.		1						1	1	3	3	1	1		1						

Les divers constituants de l'exposé

Dans le déroulement de leur exposé, les prestations des candidats comportent des faiblesses qui nous conduisent à un certain nombre de rappels nécessaires.

1) De son étude du dossier le candidat doit avoir dégagé une problématique, ou au moins un solide fil directeur qu'il énonce clairement au début de son exposé. C'est ainsi que prend sens l'analyse des documents, car il devient alors possible de mettre l'accent sur l'essentiel, d'éviter l'anecdotique, et d'apporter les commentaires les plus pertinents.

2) Le lien doit être effectif entre l'analyse du dossier, la problématique choisie, et l'exploitation pédagogique proposée. Les propositions pédagogiques ne peuvent être judicieusement construites que si l'objectif général de l'apprentissage est relié à la problématique. Faire un plan ne suffit pas : un plan sans orientation fédératrice reste une coquille vide.

Il faut se méfier également de problématiques trop vastes qu'il devient impossible de suivre dans le concret de l'exposé. Une candidate met en place une séquence visant à montrer que « La parole des anciens est la mémoire d'un peuple ». Une telle perspective, qui ne s'appuie que sur deux ou trois documents, conduit inévitablement soit à des banalités –et dans ce cas, on est loin de l'objectif de l'enseignement-, soit à une aporie.

3) L'étude du dossier doit également permettre au candidat de choisir un niveau de classe. Pour justifier le niveau choisi, le degré de difficulté des textes est trop souvent la seule justification fournie. Il ne faut pas oublier que bien d'autres critères peuvent être invoqués, comme par exemple la relation avec ce qui est enseigné au même niveau dans d'autres disciplines (en particulier l'histoire et les lettres).

Il faut aussi tenir compte du degré de maturité des élèves exigible en regard de la problématique choisie et des contenus des documents.

3) L'analyse des documents est trop souvent insuffisante. Une gestion rigoureuse du temps est nécessaire. Cette gestion du temps commence par celui qu'on passe à l'étude du dossier pendant la préparation : il faut se donner pour objectif d'en maîtriser correctement le contenu avant de se lancer dans la confection de l'exposé.

Gérer le temps, c'est ensuite aller à l'essentiel, pendant l'exposé, lorsqu'on analyse les documents. Trop de candidats s'attardent sur des évidences ou des détails, alors qu'il faut faire preuve de sa capacité à comprendre les enjeux et les subtilités, à approfondir la compréhension des contenus, à saisir l'implicite.

Un exposé précis et synthétique de ce qui fait la valeur, l'intérêt et la portée des documents, devrait présider aux choix opérés dans une perspective d'enseignement. Cette étape a souvent été escamotée, laissant parfois les candidats dépourvus de fondements pour justifier leurs choix pédagogiques.

Un fait mérite aussi d'être souligné, c'est la décision d'une candidate d'exclure deux documents du dossier proposé. L'un a été jugé de mauvaise qualité et l'autre non pertinent. Tout candidat devrait se montrer prudent concernant les documents donnés à l'étude, et avoir l'attitude de chercher plutôt que de trop vite rejeter...

4) La proposition pédagogique exige de savoir trouver un équilibre entre la présentation générale de la séquence et la présentation plus précise de ce qu'on peut faire dans une séance. Le jury n'attend pas une liste de séances, il attend que la présentation de la séquence fasse apparaître la cohérence de l'ensemble. L'effort est ensuite porté sur l'analyse d'une séance, que le candidat choisit de développer. Il témoigne alors de sa capacité à imaginer le déroulement d'un cours.

Les propositions doivent aussi tenir compte de la réalité des élèves. Nous insistons tout particulièrement sur l'utilisation des documents : il est peu judicieux de condamner les élèves à retrouver le même texte pendant trois, quatre, voire cinq séances, comme l'ont proposé certains candidats. Nous rappelons qu'il est possible d'évoquer d'autres documents sur lesquels la séquence pourrait s'appuyer.

A contrario, les propositions doivent utiliser les documents du dossier, et ne pas se fonder sur un corpus totalement imaginaire qui condamne le candidat à de dangereuses approximations.

Enfin, les propositions pédagogiques du candidat doivent être le résultat de sa propre recherche, et non la régurgitation de schémas préconstruits et mal assimilés.

Cette recherche, on le répète, porte avant tout sur les documents du dossier.

5) L'évaluation de ce qu'on apprend aux élèves fait partie de toute démarche pédagogique. Plusieurs candidats n'ont fait référence à aucune évaluation finale, et ce que d'autres ont prévu n'était pas en relation suffisamment étroite avec les apprentissages de la séquence : on ne peut demander à un élève de faire preuve au moment de l'évaluation de compétences absentes du travail de la séquence, à moins que ces compétences ne fassent partie des pré-requis explicitement identifiés. C'est ainsi qu'une candidate propose en évaluation de la séquence, à des élèves de quatrième en première année d'option, la rédaction d'un texte en créole, alors que la séquence, ni dans ses pré-requis, ni dans son déroulement, ne s'appuyait sur les apprentissages en écriture nécessaires à la réalisation de ce texte. On doit aussi veiller à ce que l'évaluation soit compatible avec le niveau des élèves. Par exemple, limiter une vérification des connaissances à un exercice lacunaire pour une classe de seconde est insuffisant.

6) Les propositions pédagogiques elles-mêmes ne doivent pas omettre une dimension trop souvent oubliée : l'enseignement de la LCR a un contexte, celui de l'établissement (projets, pluridisciplinarité, promotion de la discipline...). Si l'idée de "projet" est de plus en plus souvent évoquée, sa signification reste le plus souvent très floue. Les candidats ont toujours beaucoup de mal à penser leur travail avec d'autres enseignants dans une perspective globale. Leur formation, bien sûr, sera poursuivie au sein des IUFM. Mais compte tenu de la nature des épreuves, le jury pense que, loin d'être un élément secondaire dans la pratique des futurs enseignants de LCR, l'interdisciplinarité en est le socle car c'est à la condition de convaincre ses collègues de l'apport de l'enseignement de LCR à leur propre pratique pédagogique qu'ils peuvent assurer (et pérenniser ?) la place de leur enseignement dans l'établissement, place qui ne relève pas exclusivement de la prise en compte de circulaires ministérielles. Par ailleurs, le rôle que peut jouer l'enseignement de la LCR dans l'éducation à la citoyenneté devrait être plus concrètement pensé.

Enfin, les candidats doivent savoir que désormais leur projet pédagogique est guidé par l'existence d'un document qu'ils ne peuvent pas s'autoriser à méconnaître, c'est le « socle commun de connaissances et de compétences ». Il leur est fortement conseillé d'analyser les enjeux et les contenus de ce texte essentiel (B.O. n°29 du 20 juillet 2006).

Pour conclure sur l'exposé, nous confirmerons une remarque déjà faite : les candidats maîtrisent mieux le temps imparti. Alors que la première année un certain nombre se taisaient plus ou moins à la moitié du temps dont ils disposaient, pendant que d'autres devaient être interrompus dans leur élan, peu à peu les candidats successifs ont appris à tirer parti des vingt minutes dans leur intégralité sans déborder. Si certains ont encore dû être interrompus cette année au terme des vingt minutes, il ne leur restait en fait que peu à dire.

Remarques générales sur les prestations

L'expression

Le discours produit par les candidats témoigne à la fois d'une meilleure maîtrise du français et du renoncement à un jargon inutilement complexe et mal dominé.

Mais il reste nécessaire de toujours dominer la définition des mots clefs employés. Les candidats se sont retrouvés muets ou embarrassés un certain nombre de fois lorsqu'ils étaient invités à définir un terme par eux employé. C'est ainsi que le terme de « représentation » a été utilisé par une candidate de façon tellement maladroite, qu'il devenait difficile de comprendre à laquelle des acceptions du mot son discours se référait. De même, une autre candidate s'est

trouvée dans l'incapacité de définir clairement l'expression de « pédagogie différenciée », qu'elle avait pourtant employé.

Dans la perspective de l'entretien, il serait d'ailleurs bon de se préparer à cet utile exercice de définition.

La lecture expressive d'un passage en créole est un exercice important : cette compétence est attendue d'un futur enseignant.

Les connaissances

Certes, certaines ignorances sont impardonnables. L'ignorance d'une candidate l'a conduite à comprendre que la Direction de l'Équipement était un personnage du récit !

Quel que soit le savoir qu'on ne possède pas, il est toujours préférable de dire clairement qu'on ne sait pas, plutôt que de chercher à répondre à tout prix. C'est ainsi qu'une candidate, après avoir annoncé qu'elle expliquerait aux élèves les diverses graphies, se trouve prise au dépourvu lorsqu'on lui demande d'en faire rapidement la présentation.

Les repères culturels

N'oublions pas qu'il n'est pas d'appréhension profonde de sa propre culture sans comparaisons avec d'autres cultures. Ces comparaisons supposent acquises des connaissances élémentaires relatives à d'autres cultures que celle de la zone créole du candidat. Trop souvent tel ou tel fait culturel est présenté comme typiquement réunionnais, martiniquais, ou guadeloupéen, comme par exemple la préparation du riz au lait, alors qu'il existe dans une autre région créolophone, voire en métropole ou au-delà. De même, les différences signifiantes entre les cultures ne sont pas suffisamment exploitées. Plus généralement, ce n'est pas pour représenter telle ou telle culture créole que les professeurs sont recrutés, mais plutôt pour qu'ils forment leurs élèves à la connaissance d'une culture, c'est-à-dire à un regard à la fois précis et distancié sur les éléments qui la composent.

L'approche culturelle a tendance à se réfugier dans un passéisme orienté vers la sauvegarde du patrimoine. Cette remarque renvoie aux finalités de l'enseignement de la LCR. Il ne faut pas oublier que toute culture est en fait l'intégration du passé dans un présent qui construit un avenir. Le dynamisme vivant de la culture régionale ne peut s'exprimer dans une conception trop « muséale » de cette culture. De plus, les élèves ne peuvent se sentir à l'aise et reconnus si on leur propose de travailler ce qui ne trouve pas son aboutissement dans leur présent. Cette vision muséale a poussé certains candidats à rejeter toutes les références dans un « avant » indéterminé, mythologique, peu propice à des analyses exactes et susceptibles de renforcer cette méconnaissance de la culture créole contre laquelle on veut agir.

Il est d'autre part légitime d'attendre de la part des candidats une analyse qui se garde d'idées toutes faites, voire de préjugés, dont il serait mal venu qu'ils soient ensuite transmis aux élèves. Une candidate a proposé les objectifs civiques suivants pour le dossier étudié : voir la place de la femme dans la société réunionnaise et la démission de l'homme et amener les élèves à ne pas reproduire le même schéma. Elle affirmait aussi que la société réunionnaise était « machiste ». Faut-il rappeler que, quelle que soit la profondeur des marques laissées par la société esclavagiste, il n'est pas acceptable qu'un candidat au CAPES de Créole organise l'histoire en deux temps : le temps « lointain » où tout le monde était esclave, et celui d'aujourd'hui ? La réalité historique des sociétés créoles est bien plus complexe que cela.

La lecture de l'image

Nombre de candidats font l'impasse sur cette partie de l'épreuve. La lecture de l'image s'inscrit dans le cadre des nouveaux programmes de collège et de lycée. Elle permet, d'une part, une approche qui peut être artistique ; d'autre part, elle fait appel à une étude du sens. Ce

qui donne la possibilité d'établir un lien entre l'image et le texte. Cette activité apprend aux élèves que pour décrire une image il faut s'organiser afin de l'analyser, et que l'image revêt une complexité profonde, derrière l'apparente évidence de sa perception.

L'exercice d'une pensée

Une prestation ne peut être réussie que si le candidat renonce à suivre des parcours préétablis, à appliquer mécaniquement des recettes, pour se mettre à authentiquement penser son sujet.

Dans le même ordre d'idée, il est dangereux de chercher à rapprocher à tout prix la documentation d'un sujet convenu ou qu'on souhaite tout particulièrement traiter. C'est ainsi qu'un candidat s'est fourvoyé en transformant en question d'écologie un dossier qui traitait de coutumes traditionnelles.

De même, le candidat doit être capable de passer au crible de son esprit critique les affirmations gratuites qu'il a pu entendre ici et là (ex : « la graphie étymologique est plus facile »). Pour lutter ensuite contre les préjugés et idées préconçues de ses élèves, ce qui est sa mission, il doit d'abord être capable de ne pas accepter pour argent comptant ce qui mérite examen. C'est ainsi qu'il doit être capable de parler de la graphie comme d'une recherche en cours, et non pas considérer que les solutions sont d'ores et déjà définitivement acquises.

Dans l'ensemble, les candidats connaissent de mieux en mieux l'épreuve, il leur faut prendre garde désormais ne pas enfermer leurs prestations dans des déroulements stéréotypés.

Français

Définition de l'épreuve orale

Le candidat ayant choisi l'option français doit produire l'explication d'un texte d'une trentaine de lignes, soit entre 2000 et 3000 caractères (mais c'est selon les genres – un sonnet ne peut pas excéder 14 lignes, tandis qu'un texte de théâtre, avec didascalies et retours à la ligne pour chaque réplique, peut faire plus de 45 lignes...), appartenant à la littérature française ou francophone, postérieur à 1500.

Le déroulement de l'épreuve est le suivant : deux textes sont proposés au candidat, de deux périodes et genres différents, accompagnés chacun d'une question de langue (de grammaire). Le candidat choisit un des deux textes et dispose de 2 heures pour préparer l'explication ou le commentaire littéraire du texte et la réponse à la question de langue. L'épreuve proprement dite se déroule sur 25 minutes : le candidat présente son interprétation du texte intégrant un moment de lecture à voix haute, et sa réponse à la question de langue. La seconde partie de l'épreuve prend la forme d'un entretien au cours duquel le jury revient sur les points de l'exposé qui méritent d'être approfondis, corrigés, éclairés.

La lecture à voix haute

Le candidat est invité à lire à voix haute tout ou partie du texte étudié. Ce moment de lecture, généralement situé au début de l'épreuve après une présentation du texte, est à soigner : la lecture est la première interprétation que le candidat donne du texte. Aussi est-il indispensable de s'entraîner à cet exercice très particulier de la lecture à voix haute pour garantir une bonne élocution, claire (mais pas mécanique), une intonation juste pour l'expressivité (sans sur-jouer des effets qui peuvent donner des accents ridicules), des pauses adaptées (et pas trop longues pour ne pas ralentir le débit), des liaisons correctes ; et s'il s'agit de lire des vers, des alexandrins en particulier, il convient d'en rendre la musique sans escamoter telle ou telle syllabe (telle diérèse par exemple).

L'explication du texte : forme et attentes

Le candidat choisit, à sa convenance, de produire sur le texte qu'il a sélectionné une explication linéaire ou un commentaire composé.

L'essentiel est qu'il sache formuler un axe d'étude ou un parcours de lecture et recourir à des outils d'analyse pertinents qui permettent de mettre en lumière une interprétation cohérente du texte. Ainsi d'un candidat on peut attendre qu'il sache repérer les systèmes d'énonciation en usage dans un texte, point essentiel par exemple au fonctionnement d'un texte d'autobiographie ou d'une fable ; qu'il sache recourir à la classique étude des registres, des figures et procédés rhétoriques, se rendre sensible à la question des points de vue adoptés dans une narration, à l'étude des rythmes et pas seulement sur des poèmes en vers, à l'étude des mouvements oratoires d'une phrase périodique...

Dans tous les cas, il faut éviter de faire montre d'un savoir savant, abstrait, en matière de narratologie, ou de métrique, ou de rhétorique, etc. sans être capable d'exploiter ces éléments en vue de construire une interprétation cohérente du fonctionnement du texte. Est tout aussi inconsistante l'interprétation inspirée par des impressions de lecture, quelquefois bien sommaires et naïves, sans recours à des outils d'analyse précis.

Par ailleurs le texte à étudier fait partie d'un contexte, d'une œuvre, et une bonne connaissance de l'histoire littéraire est indispensable pour pouvoir mesurer les enjeux de telle écriture, donnée comme moderne, nouvelle au moment de son émergence ou comme typique de tel ou tel mouvement. Cela dit, le texte ne doit pas devenir un prétexte à parler de ce qui l'entoure : ce n'est parce que Hugo a écrit *Les Misérables* qu'il faut voir dans certains de ses poèmes parlant d'une rencontre amoureuse en pleine nature, extrait des *Contemplations*, des « préoccupations sociales »... Il s'agit de sélectionner dans ses connaissances ce qui est utile à la compréhension du texte.

Tout travail d'explication, de commentaire de texte est un travail d'argumentation : on doit prouver la pertinence de son parcours de lecture, de son travail d'interprétation ; et pour cela, il faut avoir des outils théoriques de base, bien compris, et toujours faire en sorte d'être attentif aux sens du texte pour ne pas les trahir.

La question de langue : forme et attentes

Le texte à étudier est accompagné d'une question de langue. En voici quelques exemples :

Étudiez les marques du discours direct dans ce poème / comment est rapporté le discours dans ce texte

Étudiez et classez les déterminations du nom dans ce texte

Étudiez la construction de la phrase périodique de la ligne... / classez les propositions subordonnées dans ce texte / les structures emphatiques employées dans ce texte

Étudiez la négation dans ce poème

Étudiez l'emploi des temps dans ce texte / la valeur des temps dans ce texte / les systèmes temporels en usage dans ce texte

Classez et étudiez les constructions infinitives employées dans ce texte / les constructions des verbes / les fonctions de l'adjectif dans ce texte

Étudiez l'expression des degrés de signification des adjectifs qualificatifs...

Le traitement de la question nécessite un relevé précis des différentes occurrences, un classement de ces faits de langue et une interprétation, une justification. On attend du candidat qu'il connaisse les catégories de base de la grammaire (parties du discours, fonctions) et le métalangage le plus courant ; qu'il sache présenter clairement une réponse structurée à la question posée. Cette réponse, il peut d'ailleurs l'intégrer à son explication s'il estime que l'analyse peut servir son travail d'interprétation du texte (c'est d'ailleurs souvent dans cet esprit que les questions sont conçues). Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est de négliger le traitement de cette question, parce qu'on aurait privilégié l'explication, parce qu'on n'aurait

pas su gérer son temps de préparation : son évaluation compte pour un tiers dans la note globale. Il suffit d'un peu de rigueur pour traiter cette question sans piège.

La qualité de la prestation

Une épreuve orale est une épreuve de communication d'autant plus délicate que le stress qu'elle engendre peut surprendre le candidat le plus serein. Il est conseillé alors d'inspirer profondément et de compter sur la bienveillance du jury. Il reste qu'une telle prestation se prépare et là encore un exercice fréquent est le meilleur moyen pour parvenir à une bonne maîtrise de soi. On attend du candidat qu'il sache regarder son auditoire, s'adresser à lui et, partant, se détacher de ses notes ; qu'il adopte un débit adapté à l'écoute : trop hâtif, il est difficile à suivre, trop lent et scandé par des onomatopées marquant l'hésitation, il ennue. Il doit aussi s'exprimer correctement (c'est la moindre des exigences pour un futur enseignant) et structurer son propos clairement : il s'agit d'explicitier chaque étape de l'exposé, de baliser le discours d'exposition de façon très didactique. Par ailleurs, il est toujours possible d'utiliser le tableau, outil didactique, pour rendre plus claire une explication.

Ce qui est essentiel, c'est la force de conviction du candidat : c'est lui, le premier, qui doit croire à la qualité de ce qu'il dit.

Dans la seconde partie de l'épreuve, le jury pose des questions au candidat pour lui faire préciser tel point ou corriger tel autre. Il s'agit alors pour le candidat de manifester sa souplesse, son ouverture d'esprit et sa capacité à mobiliser de nouveau ses connaissances sans camper sur ses positions. Cet entretien est important : il permet qu jury de réviser sa première évaluation.

Éléments de bibliographie

Adam J.M., *Les textes : types et prototypes*, Nathan Université « Fac linguistique », 1992

Adam J.M., *Pour lire le poème. Introduction à l'analyse du type textuel poétique*, A. De Boeck Duculot, 1985

Baudelle Y (dir), *Dissertations littéraires générales*, Nathan « Fac », 1996

Bourdieu P., *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Seuil « Libre examen », 1992

Calas F., Rossi N., *Questions de grammaire aux concours*, Ellipses, 2000

Charaudeau P., *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette Education, 1992

Dufays J.L., Louis Gemenne L.; Ledur D., *Pour une lecture littéraire. Histoire, théories, pistes pour la classe*, De Boeck Duculot, « Savoirs en pratique », 2005

Goldenstein J.P., *Lire le roman*, De Boeck Duculot, « Savoirs en pratique », 1999

Gusdorf G., *L'homme romantique*, Payot, 1984

Le Ménahèze-Lefay S., *La Dissertation, Capes et agrégation. Parcours méthodique*, éditions du Temps, 1999

Maingueneau D., *Précis de grammaire pour le concours*, Dunod, 1994

Mortier D. (dir), *Les grands genres littéraires*, Champion, « Unichamp Essentiel », 2001

Picoche J., *Didactique du vocabulaire français*, Nathan Université « Fac linguistique », 1992

Rabatel A., *La construction textuelle du point de vue*, Delachaux et Niestlé, 1998

Reuter Y., *Introduction à l'analyse du roman*, Dunod, 1996

Ricalens-Pourchot N., *Dictionnaire des figures de style*, Armand Colin, 2003

Riegel M, Pellat J.C., Rioul R., *Grammaire méthodique du français*, PUF « Linguistique nouvelle », 1994

SITOGRAFIE

Consacrés à la préparation du CAPES de Lettres Modernes, ces sites Internet peuvent être utiles aux candidats de l'option *français* :

<http://www.etudes-litteraires.com/bibliographie-capes.php>

http://enseignerleslettres.hautetfort.com/c.a.p.e.s.lettres_modernes/

<http://www.weblettres.net>

<http://www.lettres.net/>